



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT PIERRE DES NIDS
21 Rue du Docteur Poirrier
53370 SAINT PIERRE DES NIDS
Téléphone : 02.43.03.50.13 FAX : 02.43.03.65.27
E-Mail : commune@stpierredesnids53.com
Site : <https://www.stpierredesnids53.com/>

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 AOÛT 2026**

Le lundi dix-sept août deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique SAVAJOLS, Maire.

Date de la convocation : lundi 10 août 2026

Étaient présents :

M. SAVAJOLS Dominique, M. CASSEGRAIN Steeve, M. DEMESSINE Bernard, Mme ROYER Charlotte, M. BIGNAULT Michel, Mme PHILIPPE Annick, Mme SAVAJOLS Patricia, M. DUVAL Marc, M. MERY de BELLEGARDE Jean, M. MICHEL Stéphane, Mme LUNOT Delphine, Mme BASSARD Laëtitia, M. VIOT Rémi, Mme ABOVICI Charleen.

Étaient excusés :

M. DONNET Vincent (donne procuration à M. BIGNAULT Michel), Mme IDRI-HUET Fatiha (donne procuration à Mme ROYER Charlotte, Mme JOUATEL Gwladys (donne procuration à M. CASSEGRAIN Steeve), Mme BOURGOIN Maëva (donne procuration à Mme Charleen ABOVICI), M. LEMOINE Arsène.

Nombre de membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance	14
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote	3
<u>Votants</u>	<u>17</u>

Monsieur le Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Compte rendu de l'usage des délégations du conseil municipal au maire
4. Finances locales :
 - 4.1 Tarification des services périscolaires et modification du règlement intérieur
 - 4.2 Tarification des forfaits ménages gîtes d'étape (période intermédiaire)
 - 4.3 Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) / Suppression de la Taxe de d'habitation sur les logements vacants (THLV)
 - 4.4 CLECT 2026
 - 4.5 Révision des bases de Taxe Foncière
5. Questions et affaires diverses
 - 5.1 Etude de faisabilité technique (Gestion des dents creuses – urbanisme)
 - 5.2 Bilan de la période estivale et des faits notables durant cette période
 - 5.3 Manifestations à venir
 - 5.4 Affaires diverses



Point 1 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Michel BIGNAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Point 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de la séance précédente.

Point 3 : COMPTE-RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- ✚ Bureau Vallée – Onduleur – 99,00 €
- ✚ L'étinbulle – Journée pédagogique micro-crèche « Crèche du dehors » - 290,00 €
- ✚ Eric RAY – Remplacement BAES Eglise – 561,00 €
- ✚ Fabien Toutain – Remplacement et raccordement moteurs tubulaires radio SOMFY – 4 339,92 €
- ✚ SACEM – Contrat annuel pour manifestations communales et diffusions sonores – 285,48 €
- ✚ SPRE – Contrat annuel pour manifestations communales – 63,87 €

Point 4 : FINANCES LOCALES

4.1 Tarification des services périscolaires

Monsieur le Maire informe qu'une commission Affaires scolaires s'est réunie le 8 juillet 2026 afin de travailler sur le sujet. Par ailleurs, il précise que la Commune est engagée dans le dispositif Ma cantine à 1 € et que l'ASP verse une compensation à la Commune à ce titre.

Il propose d'adopter les tarifs suivants :

TARIFS à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Enfant domicilié dans la commune : selon quotient familial

Maternelle

Tranches	Quotient	Tarif
1	0 - 1000	1,00 €
2	1001 - 1149	4,10 €
3	1150 -1349	4,15 €
4	>1350	4,20 €

Elementaire

Tranches	Quotient	Tarif
1	0 - 999	1,00 €
2	1000 - 1149	4,20 €
3	1150 -1349	4,25 €
4	>1350	4,30 €

Enfant domicilié hors commune

	Tarif
Classes de la maternelle	5,15 €
Classes du primaire	5,30 €



Autre tarification

	Tarif
Personne extérieure Adulte	7,90 €
Animateur centre de loisirs - Stagiaire	5,60 €
Enseignant du groupe scolaire Simone Veil	5,60 €
Personnel communal (contractuel, stagiaire, titulaire, intérimaire ...) ou affecté au groupe scolaire Simone Veil	5,60 €

GARDERIE MUNICIPALE

REMARQUE : Tout dépassement des horaires sera facturé 5 € / jour

Enfant domicilié dans la commune

	Tarif
Garderie du matin forfait	1,15 €
Garderie du soir forfait	1,85 €

Enfant domicilié hors commune

	Tarif
Garderie du matin forfait	1,70 €
Garderie du soir forfait	2,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des services périscolaires à compter de la rentrée 2026-2027.

S'agissant du règlement intérieur et des consignes communiquées auprès des enfants, ces documents seront travaillés indépendamment de la tarification afin de faciliter la mise à jour des supports communiqués aux familles.

4.2 Tarification des forfaits ménage des gîtes d'étape

Monsieur le Maire informe que la tarification des gîtes communaux a été revalorisée au 1^{er} janvier 2025 concernant les locations des gîtes d'étape et ruraux.

A cette occasion, il a été omis le montant des services optionnels proposés pour les gîtes d'étape. Monsieur le Maire propose de les fixer de la manière suivante pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 12 juillet 2026.

OPTIONS	
Forfait ménage (par gîte)	50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente proposition.



4.3 Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'habitation et fixation du taux d'imposition

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a institué une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV par délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2006. Ce dispositif fiscal cessera au 31 décembre 2026.

Il informe de la réforme fiscale en cours et propose d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre des Nids

- Expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

VU l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à 20 %.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4.4 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2026

Le rapport a été présenté début 2026.

Le montant à charge de la Collectivité est recouvré.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette commission et notamment comment elle fonctionne, comment sont évaluées les charges. Il informe notamment d'un travail de revue de ces méthodes de calcul dans le cadre de ses missions à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

4.5 Révision des bases de Taxe Foncière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche fiscale mise en place visant à fiabiliser les évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort. Il projette le support communiqué par l'administration fiscale.

Point 5 : QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

5.1 Etude de faisabilité technique (Gestion des dents creuses – urbanisme)

Monsieur le Maire projette la synthèse de l'étude de faisabilité technique confiée à Kaligéo afin de rendre constructible certains espaces verts de la Commune ou encore le découpage du lotissement de la Monnerie suite à l'implantation de la micro-crèche sur une parcelle et demie.

Trois sites ont été étudiés :

- L'impasse des vieux chênes
- La rue des Ormes
- Le site de la Monnerie

S'agissant de l'impasse des Vieux Chênes, les membres présents ont une préférence pour la version 3 proposées

S'agissant du Site de la Monnerie, les membres présents ont une préférence pour la version 2 (à voir si les entrées peuvent être faites directement sur la voie ou non afin de limiter le coût de viabilisation des nouvelles parcelles)

S'agissant de la rue des Ormes, Monsieur le Maire propose d'en reporter la discussion, le projet ne faisant pas l'unanimité.

5.2 Bilan de la période estivale et des faits notables durant cette période

5.4 Affaires diverses

- Interruption de l'abattage des arbres au Pré de la Ville et fermeture de l'aire de jeux suite au battage médiatique du week-end précédent.
- Incendie à la limite de Saint-Pierre-des-Nids /Gevres : Bilan de l'intervention. 7ha500 ont brûlé. L'intervention des agriculteurs a grandement aidé des Pompiers de Villaines, Pré-en-Pail et Saint Denis sur Sarthon.
- Les élus sont intervenus pour deux barrages sur les cours d'eau de la Commune mais également pour la création d'un merlon de terre le long de la rivière.



5.3 Manifestations à venir

- Report de la Fête de la Musique au 12 septembre 2026, même date que le Forum des Associations
- Plusieurs activités et animations auront lieu dans le Cadre d'Octobre Rose les 3 et 4 Octobre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15



Le Maire,

Dominique SAVAJOLS



Secrétaire de séance,

Michel BIGEAUX

